

APPRENTISSAGE

FORMATION CONTINUE



CENTRE DE FORMATION CHATEAUFARINE

CERTIFICAT de SPÉCIALISATION ARBORISTE ÉLAGUEUR

Arrêté du 6 juillet 2017 (Parution au JO 20 juillet 2017)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Grimpeur-élagueur dans une entreprise d'élagage ou dans une entreprise de travaux paysagers ayant diversifié ses activités
- ◆ Employé dans un service espaces verts d'une collectivité
- ◆ Élagueur grimpeur
- ◆ Grimpeur arboriste
- ◆ Arboriste grimpeur

FICHE RNCP 39898

NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire



PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

| APPRENTISSAGE | FORMATION CONTINUE |
|--|---|
| Candidats de 18 à 29 ans révolus*, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel. <i>*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)</i> | Candidats majeurs engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi. |

INSCRIPTION & ADMISSION :
SUR DOSSIER ET ENTRETIEN INDIVIDUEL PERMETTANT D'ÉVALUER LES CAPACITÉS, LA MOTIVATION ET LE PROJET PROFESSIONNEL

- ◆ Être titulaire d'un bac professionnel, d'un brevet professionnel ou d'un BTS du secteur de l'aménagement ou de la forêt.
- Ou
- ◆ Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté.
- Ou
- ◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.
- Dérogations possibles dans certains cas spécifiques (nous consulter)*



ORGANISATION de la FORMATION

| APPRENTISSAGE | FORMATION CONTINUE |
|--|--|
| Formation de septembre à juin, avec des alternances par périodes de 4 à 5 semaines entre centre de formation et entreprise. | |
| Durée : 1 an en présentiel 17 semaines (580 heures) au centre, 35 semaines en entreprise, dont 5 semaines de congés payés. | Durée : 9 mois en présentiel 17 semaines (580 heures) au centre, 20 semaines (700 heures) en entreprise |
| Rémunération assurée par l'employeur comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'apprenti. | Selon la situation du stagiaire le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés (CPF, France Travail, Transition Pro...) selon la réglementation en vigueur. |

RÉSULTATS





OBJECTIFS

Maîtriser :

- ◆ Les connaissances scientifiques liées aux arbres pour réaliser une intervention raisonnée.
- ◆ Les connaissances pratiques afin de réaliser, organiser et gérer une intervention de taille, de démontage en tenant compte des contraintes du chantier.
- ◆ Les connaissances pour entretenir le matériel et les EPI.
- ◆ Les connaissances pratiques pour assurer les soins aux arbres.

Intervention de nombreux professionnels de l'arboriculture ornementale.

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces arborés urbains et ornementaux.

CONTENU DE FORMATION

60% Travaux Pratiques

Chantiers encadrés par des professionnels

UC 1. DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION

- ◆ Réaliser un diagnostic sur l'état de l'arbre.
- ◆ Élaborer un plan d'intervention.



SST



Attestation valant CACES NACELE



GSA

UC 2. METTRE EN ŒUVRE DES TECHNIQUES D'ACCÈS AU POSTE DE TRAVAIL

- ◆ Utiliser des techniques d'accès au houppier.
- ◆ Se déplacer dans l'arbre.

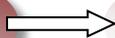
UC 3. RÉALISER DES INTERVENTIONS TECHNIQUES SUR LES ARBRES

- ◆ Réaliser des opérations de taille, d'entretien et de consolidation.
- ◆ Réaliser des opérations de suppression.



ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE 3 UNITÉS CAPITALISABLES



OBTENTION DU DIPLÔME

Diplôme attribué aux candidats ayant obtenu les 3 UC et satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

TARIF

APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr



Responsable de formation :

Tristan Kraft
tristan.kraft@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

